

Compte-rendu du conseil de l'EDSVS du 26 octobre 2018

Salle Redslob, Faculté de Droit

14h00 -17h00

Présents : CASSEL Jean-Christophe, DARBON Pascal, DOLLÉ Pascal, DUBOW Michael, FOURNEL Sylvie, GAGLIARDI Dominique, GAZZO Géraldine, GUENOT Dominique, JESSEL Nadia, KOST Audrey, LEHMANN Maxime, MAUCOURT Bruno, MONNEAUX Fanny, PRÉVOST Gilles, REINA Bernardo, ROMIER Christophe, SCHACHERER Joseph, SIGRIST Séverine, STRASSEL Catherine, VIGNERON Marc.

Ordre du jour

1. Informations - Vie de l'ED
2. Affaires financières :
 - ✓ Exécution du budget 2018
 - ✓ Budget prévisionnel 2019
3. OpenLAB infos
4. Modification du règlement
5. Concours d'attribution des contrats doctoraux d'établissement 2018
6. Calendrier du concours 2019
7. Validation des acquis de l'expérience
8. Divers

La réunion débute à 14h par un point information concernant la vie de l'ED (Dia 3). La directrice présente ensuite la chronologie de soumission des AO région – contrats doctoraux 2018 qui sont publiés très tôt cette année. Elle précise les dates de consultation des dossiers et des rendus des rapports. Elle annonce ensuite la date de la réunion de rentrée 2018 et celle du prochain conseil.

La directrice propose la constitution de groupes de travail pour la sélection des candidats FRM, les prix de thèse et les candidatures au concours B. Un mail sera envoyé en ce sens aux membres du conseil courant Novembre.

La directrice présente ensuite le budget de l'année 2018 (Dia 5-8), avec le détail des postes de dépenses et la liste des formations réalisées cette année. Elle précise qu'une demande exceptionnelle sur projet a été faite dans le cadre des 10 ans d'openLab pour réaliser une vidéo qui sera mise sur le site et servira à la communication de l'université et pour prendre en charge le goûter servi à l'issue de la célébration des 10 ans. Elle souligne en particulier la forte implication des chercheurs de la communauté strasbourgeoise, des Labex, Idex, EUR, SATT et partenaires privés dans le programme de formation. Elle présente ensuite le budget prévisionnel 2019 (Dia 9).

L'approbation du conseil de l'ED est demandée pour la participation financière de l'ED (Dia 10)

1. à la participation à un congrès d'un maximum de 200 euros par doctorant.
2. à un prix de thèse de la Société de Biologie de Strasbourg de 1000 euros

3. à la participation à des manifestations scientifiques strasbourgeoises sous condition d'accueil gratuit des doctorants à hauteur de 250 euros.

Les propositions sont toutes votées à l'unanimité.

Un point info sur OpenLAB est fait afin de faire un bilan rapide de l'opération de l'année, et rappeler l'anniversaire des 10 ans d'openLAB qui sera célébré le 9 novembre 2018. Elle présente également le nouveau chargé de mission en la personne de Joffrey Zoll, MCU-PH. (Dia 11).

Un temps important de la réunion est consacré à la relecture du règlement et à l'analyse de points proposés à la modification (Dia 12). Le document de travail avait été envoyé aux membres du conseil restreint une semaine avant le conseil scientifique, pour consultation et pour facilitation de la discussion. Plusieurs paragraphes ont été rafraichis au regard du dernier arrêté (ex. CST, CIF) et plusieurs points abordés sont soumis au vote du conseil plénier du 26 octobre 2018 don en particulier :

1. Le souhait de maintenir ou non l'incompatibilité de financement à la fois d'un contrat Région et d'un contrat doctoral d'établissement. Suite à une discussion animée la majorité des membres souhaiterait que ce point soit enlevé du règlement. Cette proposition a été votée à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Concernant le concours B. Suite à une discussion des avantages et des inconvénients d'un changement de règlement ; la proposition retenue collégialement est de conserver la nécessité de fournir les notes des quatre semestres de Master ou équivalent, mais de n'exiger les classements que pour les trois premiers semestres. Cette modification permettra d'éviter l'exclusion d'excellents candidats (problème recurrent chaque année). Pour les candidats dont l'université où le master a été délivré, ne réalise pas de classement du candidat. Le candidat devra fournir une lettre de l'université confirmant cette impossibilité, alternativement il devra tout mettre en œuvre pour fournir le classement. Cette proposition demande une nouvelle rédaction du texte et sera soumise au vote au prochain conseil.

3. Concernant la composition du jury de concours, la directrice propose d'augmenter à 6 le nombre possible de membres externes, afin de pallier au nombre restreint d'experts indépendants pour les spécialités rares. Cette proposition est votée à l'unanimité.

4. Les textes concernant les CST et le CIF ont été adaptés çà l'article du 25 mai 2016. La rédaction modifiée du texte circulera parmi les membres du conseil et une version définitive sera soumise au vote du prochain conseil.

Le conseil se poursuit par la présentation des résultats définitifs du concours (Dias 13-22) et la directrice propose un retour sur les points qui peuvent être améliorés dans le cadre de l'organisation du concours. En particulier, l'ED veillera à communiquer davantage les dates limites d'inscription au concours par mail afin que les étudiants soient avertis par les directeurs de Master de la date limite d'inscription. Il est proposé d'identifier les spécialités rares afin de convier au concours des rapporteurs externes experts de ces spécialités. Il est proposé aux membres du conseil de faire remonter des noms d'experts potentiels.

Le calendrier du concours est ensuite présenté (Dia 23-24). La directrice précise que le concours sera organisé à la Faculté de Chirurgie Dentaire qui nous propose un amphi et deux salles ainsi qu'un endroit pour la restauration.

Il n'y a pas de nouvelle demande de VAE (Dia 25). M Prevost souligne qu'il a suivi la préparation d'une thèse en VAE, et de la difficulté de composer un jury. Cette thèse aura lieu le 22 novembre.

Le dernier point est consacré aux arrêts de thèse (Dia 26). Les différentes raisons des arrêts de thèse sont discutées. Les aspects « Incompatibilité DT-doctorant » ou pour « niveau inadéquat » sont discutés. Plusieurs membres du conseil présentent leurs expériences et les solutions trouvées pour résoudre les problèmes. Lorsque l'arrêt de thèse est prononcé suite à une médiation certains membres du conseil proposent de vérifier si le DT a bien suivi une formation d'encadrement. Si tel n'est pas le cas, cette formation devra être suivie avant toute inscription d'un doctorant en thèse. Si la thèse est arrêtée en raison d'un mauvais choix du candidat « niveau insuffisant », choix libre du DT et approuvé par le DU, le DT ne pourra pas engager un nouvel étudiant durant l'année qui suit. Ces propositions seront soumises au vote au prochain conseil.

Le conseil se termine à 17h00.

Catherine SCHUSTER

Directrice